

Memoire ou l'on fait voir en quoi peut consister la preeminence de la medecine sur la chirurgie.

Contributors

Desfontaines, Pierre-François Guyot, 1685-1745.
Quesnay, François, 1694-1774.

Publication/Creation

[Paris], [1737?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/tk6rnja4>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

MEMOIRE
 OU L'ON FAIT VOIR
 EN QUOI PEUT CONSISTER
 LA PREEMINENCE
 DE LA MEDECINE
 SUR LA CHIRURGIE.

M. andry a repondu à ce Memoire dans un Livre
 intitulé Cleon à Eudoxe, touchant la préeminence de la
Medecine sur la chirurgie, à la tête duquel on lit ces
mots. Medicina corpus vel tuetur, vel restaurat salutem.
Sub qua Chirurgia, Apothecariorum, Pigmentariorum,
Balneatorum, Raporum turba militat. Greg. Reisch.
KYKΛOΤΤΑΙΔΕΙΑ. lib. 12. cap. 12. à Paris 1738 in 12.
 v. le Journ. des sçavants 1738. p. 451.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

LECTURE NOTES

BY

ROBERT A. FAY



MEMOIRE

OU L'ON FAIT VOIR :

EN QUOI PEUT CONSISTER

LA PRE'EMINENCE

DE LA MEDECINE

SUR LA CHIRURGIE.

LA Chirurgie est la base de la Médecine; les maux extérieurs ont été les premiers objets que les hommes ont saisis; de ces maux, on a porté les yeux sur ceux des parties internes du corps; ainsi de la lumière on a passé aux tenebres; en entrant dans ce labyrinthe, on a perdu le secours des sens; on a été réduit aux ressources de l'esprit, c'est-à-dire aux conjectures. Les Médecins ont cherché un dédommagement dans cette obscurité: ils se sont élevés un tribunal, & ils y veulent citer les Chirugiens, dont les clartez les éblouissent.

La Faculté dans ses Theses nous montre toujours l'autorité menaçante de ce tribunal; elle les regarde ces Theses comme des tables, sur lesquelles nous devons lire les loix de notre Art; elle multiplie sans cesse ses écrits insultans; & elle les offre au public sous diverses formes.

Depuis peu Monsieur Santeul, qui s' imagine que les Médecins doivent conduire les Chirugiens dans leurs opérations; a demandé dans une These *si la Chirurgie étoit plus certaine que la Médecine*. Cette question cache d'autres vûes: il prétend nous imposer un joug aussi tyrannique que nouveau; cependant (nous osons le dire) nul monument, nul titre, nulle loi, nulle coutume, n'assujettissent la Chirurgie à la Médecine, dans la pratique de son art.

Dès les premiers tems, la Médecine ayant un grand nom-

bre d'objets , ceux qui la cultivoient se partagerent en quelque sorte entr'eux ces objets differens , & se consacrerent particulièrement à la guérison des maladies , sur lesquelles ils avoient plus de lumieres. Il y en eut même qui se bornerent à certaines opérations : du tems d'Hippocrate , il y avoit des Chirurgiens , qui tiroient la pierre de la vessie. Ce pere de la Médecine , effrayé des difficultés de l'opération , l'intetdit aux Médecins ses disciples , & l'abandonna à des hommes plus hardis que lui. Hippocrate renonçant ainsi à la pratique de ce remede , auroit-il prétendu la diriger , & imposer la loi à ceux qu'il n'osoit imiter ?

En Egypte le partage de la Médecine a été plus marqué : mais il n'a jamais donné des sujets ou des *esclaves* à la vanité des Médecins. *Philoxene* & *Ammonius* furent les Chirurgiens les plus célèbres ; *Ammonius* mérita à juste titre le nom de *Litotomiste* , & il paroît le premier qui a tenté de rompre la pierre dans la vessie. Les autres se sont illustrés par diverses tentatives ; tels ont été *Sostrate* , *Gorgias* , les *Hérons* , les deux *Apollonius* ; chacun , selon *Celse* , a laissé dans la Chirurgie de nouveaux monuments. Dans tout ce que *Galien* & *Celse* nous rapportent d'eux nous voyons des Maîtres seulement soumis à leurs propres lumieres ; jamais leurs mains n'ont attendu les décisions des Médecins , & n'ont été guidées par leurs conseils.

Dans la Grece , la Chirurgie n'a pas été aussi long-tems qu'on le croit entre les mains des Médecins. *Celse* dit qu'ils l'abandonnerent dès le tems d'*Herophile*. Mais alors les Chirurgiens soumirent-ils les maladies externes , qui étoient leur objet , aux yeux & aux ordres des Médecins ? Non : ils conserverent cette liberté , & même cette superiorité , qui soumet le plus souvent les incertitudes de la Médecine interne aux clartés de la Médecine externe , c'est-à-dire de la Chirurgie. (a)

(a) Monsieur le Clerc prétend , sur un passage d'*Aristote* , qu'avant que la Médecine & la Chirurgie formassent deux sociétés séparées , il y avoit deux especes de Médecins. Les uns dit-il , donnoient des ordres , les autres les exécutoient. Il a fondé sa conjecture sur ces deux termes employés par *Aristote* sçavoir *δημιουργοί* & *ἀρχιτεκτονικοί* ; mais ces deux termes extrêmement vagues ne permettent pas que , sur leur signification équivoque , on établisse ce prétendu partage. Cette idée est d'autant plus chimerique , que dans *Aristote* , il n'est question que d'une police ideale. D'ailleurs , selon la pensée de Monsieur le Clerc , les Médecins qu'il a jugé à propos d'appeler *Manœuvres* , du mot *δημιουργοί* étoient les enfans ou les disciples de ceux qu'il appelle *Architectes* ; or cela n'établit d'autre subordination dans l'art , que celle qui se trouve aujourd'hui entre un Chirurgien & son fils , ou bien son disciple.

La gravité Romaine, dit Pline, dédaigna long-tems, la Médecine; & cet Art fut abandonné à la legereté & à l'avidité des Grecs; il trouva de la contradiction ou du mépris dans l'esprit des Romains, tant qu'ils furent vertueux. Cependant *Archagatus*, qui étoit un Chirurgien, reçut dans Rome un accueil favorable, le public lui éleva une maison, où se rendoient les malades. Ce Chirurgien fut-il soumis aux Médecins par les loix Romaines? Non, sans doute: on ne donna jamais de tels guides ni de tels juges à Archagatus.

Il est à remarquer, que tandis que la plupart des Médecins étoient à Rome dans l'esclavage, il y avoit des Chirurgiens qui jouissoient d'une pleine liberté: ils avoient des demeures fixes, qui étoient des maisons publiques, que les Grecs nommoient des Maisons de guerison; * & ces Maisons n'étoient pas assurément des habitations d'Esclaves. Enfin dans les anciennes loix & dans les écrits des anciens Médecins de la Grece & de Rome, on ne trouve aucune trace de l'infériorité des Chirurgiens. Lorsque la République fut subjuguée, la faveur des Médecins leur donna-t'elle la supériorité sur la Chirurgie? Triphon le pere, Evelopiste & Megez exerçoient l'art de la Chirurgie avec une entière indépendance: il décidoient souverainement de l'opération & du traitement des maladies qui faisoient leur objet. Celse en parle comme de sçavants hommes, qui avoient inventé plusieurs choses pour le progrès de l'Art.

* *ιατρονεία*

Parmi les Arabes *Rhases* & *Avensoar* eurent autant de crédit que de sçavoir. Ces célèbres Médecins parlent ils de la Chirurgie, comme d'un art subordonné à leurs décisions? *Albucafis*, qui s'étoit borné à la Chirurgie, parle-t'il en homme dépendant? Ne prend t'il pas dans tous ses préceptes le ton d'un maître & d'un législateur?

Quels sont donc les titres de supériorité dans la Médecine? Ils ne sçauroient être plus anciens, selon Monsieur Santeul, (1) qui les trouve dans la création du monde: *Dieu a créé cet Art*; dit ce Docteur; oui, mais est-ce comme un fleau, ou comme une ressource? Il paroît que dans les idées de Dieu, il est un objet de terreur. Je vous livrerai (dit-il dans son couroux) *aux mains des Médecins*. Ce n'est pas là un petit châtiment: il livre alors la vie des hommes aux disputes, à l'incertitude; & aux contra-

(1) Auteur de la nouvelle These *Utrum Chirurgia sit Medicinâ certior.*

dictions. Cet Art, tel qu'il est aujourd'hui, n'est donc pas, comme le dit encore ce Docteur, un présent que Dieu ait fait aux hommes : tout ce qui sort immédiatement de ses mains porte l'empreinte de la vérité. Helas ! ne pourroit-on pas dire qu'il nous a refusé la véritable Médecine, puisqu'il a voilé cet Art d'une obscurité impénétrable ? A n'en juger que par les Disputes des Médecins, ne semble-t-il pas qu'il leur a livré nos corps, pour nous détacher de cette vie, comme il a livré le monde aux vaines disputes des Philosophes, pour nous détacher de nos sentimens d'orgueil ?

Mais afin que les Médecins n'abusent plus des livres Saints ; répondons plus directement. Tous ces Docteurs cherchent dans l'Écriture des privilèges, qu'ils ne peuvent mériter ni par leurs propres ouvrages, ni par leurs succès. Un illustre anonyme de la Faculté (mais bien connu,) s'est érigé en censeur severe des opinions des autres Médecins. Cet écrivain s'est élevé contre eux, comme contre des *Brigands* : il s'est inscrit contre leurs succès mêmes ; il a pros crit leur nouveaux remèdes chimiques, comme des poisons ; il a poursuivi comme des homicides les partisans des purgatifs, c'est-à-dire, les Médecins les plus employés. Cependant cet Auteur si éclairé sur les égaremens de ses Confreres nous assure aussi que *Dieu a créé leur Art.* (a) Mais si l'Écriture pouvoit être avantageuse à quelque partie de la Médecine, ne seroit-ce pas principalement à la Chirurgie ? L'Histoire des Patriarches ne dit rien de la Médecine interne ; les Loix de Moïse ne parlent que des pansemens extérieurs ; en général dans les autres Livres saints il n'est fait mention de remèdes, que lorsqu'il s'agit de blessures. On voit même dans ces Livres que les hommes, qui s'appliquoient à la guérison des playes, étoient fort distingués. Il est dit dans Isaïe : *Je ne suis point un lieu de playes ;* (c'est-à-dire un Chirurgien, selon la Version de Symmaque.) Ozée semble néanmoins insinuer, que de son tems les Médecins des maladies internes n'étoient pas inconnus ; mais leur Art, suivant certains exemples rapportés dans les Livres

(a) Il défie les Chirugiens de trouver à la Chirurgie » Une institution aussi » ancienne & aussi authentique, qu'à la Médecine. *Deus creavit de celo Medicinam.* » Cette création, dit-il, est du Ciel, elle est expresse dans les Livres saints. « (*Lettre sur le Brigandage, page 5.*)

saints, pourroit être regardé comme une ressource alors illégitime. Afa, dans un accès de goutte, s'adressa aux Médecins; & l'écriture lui reproche cette confiance en la Médecine. On ne doit donc pas être surpris, si les Eloges ont été fort mêlés dans les Livres *Sapientiaux*; ils sont douteux ou susceptibles de diverses interprétations: nous pouvons du moins assurer que les Livres, les Loix, la raison, les usages, ont marqué dans les tems reculés, & chez les Nations étrangères, au moins le même rang à la Chirurgie & à la Médecine.

Les Médecins pourroient dire: les coutumes anciennes & étrangères ne sont pas des loix pour ce Royaume. Eh bien, consultons nos loix & nos anciens usages. En 1336. les Médecins étoient nommés *Maîtres en Médecine*, ou *Maîtres des Médecines*; (a) il les vendoient même quelquefois un peu trop cher. (b) Un de nos grands Poètes les a nommés *Maîtres de la mort*: cet empire ne leur est pas disputé; les Chirurgiens leur disputent seulement celui qu'ils s'attribuent sur la Chirurgie.

Dans les premiers Edits, les Chirurgiens ne sont soumis qu'au premier Chirurgien; c'est lui qui doit les examiner; leur Art lui est livré sans réserve: nulle loi, nulle convention ne l'affervit aux Médecins. (c)

(a) Ordonnance des Rois, page 116. Tom. II.

(b) Le Roi Jean a ordonné en ces termes: « Que les Magistrats ne souffriront pas la fraude des Médecins, ni aucuns Physiciens vouloir vendre plus cher, & qu'ils ne vendront plus cher, par haine quelconque qu'ils ayent envers le Malade.

(c) A moins que les Médecins ne veuillent s'appuyer sur le prétendu Contrat de 1505, fait entre les Barbiers & l'Ecole de Médecine, dans lequel les Médecins s'obligent d'exercer avec les Barbiers, toutes les fois qu'ils le voudront, quelques fonctions Chirurgiques peu importantes, dont les Chirurgiens de Saint Côme s'étoient déchargés sur ces Barbiers: Mais il ne paroît point par ce même Contrat, que les Barbiers ayent voulu de leur côté se faire une loi de pratiquer avec les Médecins; on voit au contraire, qu'ils s'y sont réservés le droit d'exercer en Maîtres, conformément à un article dudit Contrat, où en même-tems qu'ils jurent de ne point faire la Médecine, ils déclarent qu'ils ordonneront ce qui appartient à leur Chirurgie, & ils ne s'obligent d'appeler des Médecins, que lorsque la maladie sera du ressort de la Médecine.

Ce Contrat, qui a été pros crit par le Parlement, est conforme dans l'article qu'on vient de citer, à un Serment annuel que les Médecins disent avoir été exigé des Barbiers en ces termes: *Sed tantum ordinabitur ea quæ spectant ad operationem munitalem Chirurgia*. Or, si les Médecins n'ont pu soumettre les Barbiers par aucuns titres, quels titres plus avantageux peuvent-ils produire contre les véritables Chirurgiens? Et, si ces Barbiers, qui étoient les Ministres des Chirurgiens de Saint Côme, n'ont pas été soumis dans leurs fonctions aux Médecins, à quel titre les Chirurgiens seront-ils aujourd'hui soumis dans l'exercice de leur Art aux loix des Médecins?

La Médecine n'a donc que des droits imaginaires sur la Chirurgie. Mais rappelés vous cet homme, qui possédoit à Athenes tant de richesses chimériques, lorsqu'il voyoit entrer des Vaisseaux dans le Port : C'est moi, disoit-il, qui suis le maître de tous ces thrésors qui arrivent. Tels sont les Médecins d'aujourd'hui, lorsqu'ils voyent l'Amphiteâtre de Chirurgie, où ils n'ont pas même droit d'entrer. C'est nous, disent-ils, qui donnons ici des Loix ; ceux qui se rassemblent dans ce lieu, ne font qu'exécuter nos ordres. Un jeune Médecin, en sortant de l'Ecole, s'érige d'abord en maître de tous les Chirurgiens : les plus consommés lui paroissent destinés à lui obéir. La Faculté inspire cet esprit de domination aux jeunes Etudians, au lieu de leur expliquer sensément les préceptes de leur Art ; on nourrit leur vanité des honneurs dûs à la Médecine : on va jusqu'à leur faire soutenir des Theses sur la soumission qu'ils doivent exiger des Chirurgiens, qui n'ont jamais reconu leur domination.

Car la Chirurgie ne doit rien à la Faculté de Médecine ! On fait tous les jours, par des procédés surs, de nouvelles tentatives pour perfectionner toutes les opérations. Tous les jours nos observations, nées de ces tentatives, enrichissent l'Art ; & les Médecins sont étonnés, & peut-être même humiliés, de nos admirables découvertes, où ils n'ont aucune part. De quel droit voudroient-ils que ces découvertes fussent de leur domaine ? Les maladies de la vessie sont éclairées par notre travail ; de nouvelles expériences en déterminent tous les jours les variétés, les difficultés, & les suites. Des Médecins spéculatifs, qui n'ont vû ces maladies qu'en passant, prétendent-ils éclairer la sagacité de ceux qui ont scû épier la nature dans ces maux, en suivre tous les symptômes, & en trouver les remédes efficaces ?

Les hernies, les étranglemens des intestins, les obstacles qu'ils offrent à l'opération, les hernies, dis-je, avec leurs difficultés, que peuvent-elles attendre des Médecins ? Notre expérience approfondit tous les jours ces maladies : elle nous montre de nouveaux dangers & de nouvelles ressources. Une industrie admirable a conduit nos mains dans les plus dangereux détours des intestins, & dans le tissu des parties les plus délicates.

Quoi !

9
Quoi ! les Médecins prétendront être nos juges & nos guides dans l'usage de nos découvertes ? Nous n'avons donc travaillé que pour étendre leur empire ? Tandis qu'ils voltigent, pour ainsi dire, de maison en maison ; Tandis qu'ils ne sont occupés que de l'art de s'insinuer dans l'esprit des Malades & de les éblouir par de beaux termes, nos travaux, nos découvertes deviendroient la proie de leur vanité, & l'instrument même de notre abaissement ?

Supposons qu'un Chirurgien, plein de la lecture des anciens & des modernes, soit le témoin de nos opérations ; supposons en même tems qu'il n'ait que de la théorie & qu'il n'ait jamais exercé notre Art ; si un tel Chirurgien vouloit être le guide de nos Maîtres, & dominer leur expérience, quelle idée se formeroit-on de ses absurdes prétentions ? Vous êtes docte, lui diroit-on, votre esprit est orné, vos études vous ont appris l'écorce de l'Art ; mais le fond est un mystère pour vous ; vos mains ne vous ont jamais ouvert ce dédale : ce n'est qu'en y entrant, ce n'est qu'en le visitant, qu'en le parcourant soigneusement durant bien des années, que vous en pourrez connoître les détours : vous n'êtes qu'un spectateur ; il vous est impossible de diriger une opération difficile, que vous n'avez vûë qu'en spéculation, & que la pratique seule pourroit vous enseigner : vous ressemblez à ces Anatomistes instruits par les Livres seuls ; peuvent-ils donner des leçons à des hommes, qui ont vû mille fois, non en figure, mais en réalité, & qui ont passé leur vie à disséquer, à reconnoître de leurs propres yeux, & à analyser toutes les parties du corps humain ?

Tels sont les Médecins les plus versez dans la Chirurgie ; ce sont des Chirurgiens spéculatifs. Si le Public ne troublant point leur repos, leur laisse assez de tems pour méditer sur la Chirurgie, ce sont de vaines méditations, parce qu'ils réfléchissent sur ce qu'ils supposent, & non sur ce qu'ils voyent. Si au contraire le Public les occupe, la Chirurgie, qui n'est point leur objet, peut-elle leur être connue, même en spéculation ? Ils ne peuvent donc jamais connoître les secrets, ni sentir les difficultés de notre Art ; parce que ce n'est que par les yeux & par les mains, que ces secrets & ces difficultés passent dans l'esprit.

Imaginez-vous, s'il vous plaît, un naufrage, & d'habiles nageurs qui vont arracher aux flots des malheureux prêts à périr ; représentez-vous en même tems de subtils Philosophes assis sur le rivage, qui dissertent doctement sur cette périlleuse entreprise, & qui sans connoître, ni la profondeur de l'eau, ni les qualités particulieres de son lit, effrayez même de l'intrépidité de ces hardis Plongeurs, & détournant la tête (c'est ce qui arrive à presque tous les Medecins à la vûe de quelque grande operation Chirurgique) prétendent les conduire de la voix, régler leurs mouvemens, & les foumettre à leurs ordres. Telle est la conduite des Médecins à l'égard des Chirurgiens.

Ces réflexions portent avec elles le caractère de l'évidence ; mais pour leur donner encore une nouvelle force, nous entrerons dans un détail de preuves particulieres ; nous les tirerons ces preuves des observations qui se presentent partout dans les Livres de nos plus grands Maîtres. Nous ne parlons que des Livres, parce que nous ne pouvons pas renvoyer les Médecins à l'expérience, l'exercice de notre Art leur étant étranger. Nous établirons donc comme des vérités incontestables,

1°. Que les Médecins ne peuvent décider de la nécessité d'une opération.

2°. Qu'ils ne peuvent diriger le Chirurgien dans le cours de l'opération.

3°. Que dans les maladies compliquées de la Chirurgie, ils ne peuvent distinguer celles qui sont du ressort de la Médecine.

4°. Qu'ils ne peuvent conduire les Malades après l'opération.

5°. Enfin, que dans les maladies mêmes médicinales, où la Médecine a besoin des secours de la Chirurgie, le Chirurgien n'est encore nullement soumis au Médecin.

1°. *Les Medecins ne peuvent décider de la nécessité d'une opération.* Pour démontrer cette proposition, nous n'aurons recours qu'à un seul exemple. Qu'il se presente un malade qui ait une fistule à l'anus ; cette fistule peut être superficielle ou profonde ; elle peut être formée d'un sinus ou de plusieurs cavernes ; elle peut être remplie de callosités ; elle peut renfermer des chairs d'un mauvais caractère ; elle peut glisser au-

près des vaisseaux ; elle peut interesser diversement l'intestin ; la carie des os voisins peut porter de la complication dans cette maladie. Or quels peuvent être les conseils des Medecins dans un tel cas ? Voici ce qu'ils peuvent dire seulement au malade. » Nous ne voyons que le dehors de votre » mal , ayez recours à un Chirurgien , qui pénètre dans l'in- » térieur de la fistule ; ses mains l'instruiront seules de l'état » de votre maladie, de ses progrès , de sa complication ; c'est » après avoir sondé la fistule , après en avoir exactement » examiné la nature & les circonstances , qu'il aura les con- » noissances necessaires pour former une décision sûre. Pour » nous , spectateurs oisifs , nous ne sçaurons que ce qu'il vou- » dra nous apprendre. Lorsqu'il prononcera que telle opé- » ration est nécessaire , nous ne pourrons ni appuyer sa déci- » sion , ni lui opposer des difficultés ; l'intérieur du mal , dont » la connoissance le guide sûrement , nous est entierement » inconnu.

2°. *Les Medecins ne peuvent diriger le Chirurgien dans le cours de l'operation ; car devant & pendant l'opération les Medecins ignorent ce qui s'offre aux mains des Chirurgiens. Or c'est précisément ce qui se presente à nos mains , qui peut montrer les routes que l'on doit suivre , qui fait voir les difficultés & les ressources , qui nous marque l'étendue , les bornes , les varietés , les dangers de l'opération , qui nous guide à travers le tissu des parties. Pendant que nous operons , les Medecins ne peuvent prétendre qu'à la fonction de ces Heralts qui crioient autrefois aux Sacrificateurs , *age quod agis*. Mais s'ils prenoient cette peine , leur voix ne pourroit être pour nous qu'une voix importune , Loin de redoubler notre attention , qui se transporte , pour ainsi dire , entierement à nos mains , & au bout de nos instrumens , elle ne serviroit qu'à l'affoiblir & à la troubler.*

3°. *Dans les maladies compliquées de la Chirurgie , les Medecins ne peuvent distinguer celles qui sont du ressort de la Medecine. Supposons une playe , où quelque filet de nerf soit blessé , & où quelque suc soit épanché , sans pouvoir s'écouler. De chacune de ces deux causes peuvent naître divers genres de maladies , qui auront les apparences de maladies medicinales ; car ces causes peuvent produire la fièvre , le transf-*

port, les convulsions, la létargie, le cours de ventre, le marasme, &c. Je dis que la source de ces accidens ne peut se découvrir que par les mains des Chirugiens : elle ne se montre point aux Medecins, qui ne voyent que les dehors des playes ; il faut donc, que pour décider, ils consultent le Chirurgien ; ils sont alors soumis à sa décision ; il n'y a que lui qui par ses instrumens puisse juger de la nature du mal : pour eux ils ne peuvent qu'être spectateurs. Ils ne sont pas même véritablement spectateurs ; ils ne voyent pas ce qui s'offre aux mains du Chirurgien ; leurs mains ne sont pas accoutumées aux opérations ; elles ne sçauroient donc, non plus que les yeux, leur servir pour distinguer les dérangemens cachés dans l'intérieur des playes, ces dérangemens que des mains expérimentées distinguent d'abord. Dans ces circonstances, les Medecins ne peuvent que prêter l'oreille au Chirurgien ; ils peuvent seulement lui demander :
 » Que trouvez-vous dans ce lieu si obscur pour nous ? Nous
 » sçavons bien qu'il est impossible de représenter exactement
 » à l'esprit ce que vos mains rencontrent : apprenez-nous
 » cependant quelque chose, afin que nous ne soyons pas ici
 » des personnages muets. «

Mais pour rendre encore plus sensible ce raisonnement, prenons un exemple parmi une infinité d'autres, qui se rencontrent dans les livres des Praticiens. Un Observateur nous a donné le détail d'une playe du ventre : cette playe avoit atteint l'aponévrose du muscle, dont il s'éleva bientôt des accidens terribles ; le ventre se tendit comme un ballon, il devint rouge, il s'enflâma, la fièvre s'alluma ; le malade tomba dans le délire, les urines & les excréments se supprimerent. Or qui est-ce qui pouvoit décider du caractère de cette maladie ? N'étoit-ce pas le seul Chirurgien ? Aussi n'eut-on pas recours au Medecin. L'Auteur, qui rapporte cette observation, introduisit une sonde dans la playe : cet instrument lui apprit que l'aponevrose étoit blessée, & qu'une incision seule pouvoit éteindre la fièvre, calmer le transport, ramollir le ventre. Ce remede fit disparoître tous les accidens presque dans un instant. Un tel exemple ne prouve-t-il pas clairement que le Medecin n'est qu'un témoin inutile dans les maladies chirurgiques ; que les maladies mêmes qui accom-

pagnent ces maladies chirurgiques, ne lui appartiennent que lorsqu'elles lui sont livrées par les Chirurgiens, que lorsqu'il l'assure qu'elles demandent des remèdes internes ?

40. *Le Medecin ne peut conduire le malade après l'operation.* Les accidens, qui surviennent, dépendent ou de l'operation, ou de quelque dérangement intérieur: s'ils dépendent de l'operation, c'est la Chirurgie seule qui en peut connoître les remèdes, c'est elle seule qui les possède, qui peut les découvrir, qui peut les appliquer & les diriger: les Medecins, livrés à leurs conjectures, prodigueroient en vain des saignées, & répandroient à pleines mains la casse & la rhubarbe; ces armes si équivoques ne feroient que de nouvelles blessures, au moins fatigueroient-elles inutilement les malades. Les seuls instrumens de Chirurgie arrêtent les accidens dans leur source.

Cependant si les accidens, qui suivent les operations, n'en sont pas les effets, s'ils ne partent que de quelques désordres des visceres, il faut alors que la Chirurgie décide qu'elle n'y a nul droit. Il faut qu'elle donne, pour ainsi dire, l'effort aux Medecins. Avant quelle ait parlé, ils flottent dans la même incertitude, où ils sont toujours, par rapport au traitement des playes, dont nous venons d'examiner les accidens.

Prenons pour exemple l'operation du bubonocèle; supposons quelque liqueur épanchée dans le ventre, ou supposons qu'après la réduction de la hernie, l'étranglement persiste intérieurement. Ces deux causes peuvent entraîner d'abord, ou plusieurs jours après l'operation, tous les accidens des fièvres & des autres maladies medicinales; or c'est la Chirurgie seule qui peut découvrir la source de ces maux, la marquer, la détourner: une dilatation, un chemin libre les fait disparaître; une incision relâche l'étranglement, une issue procurée fait couler les matieres épanchées. Si les accidens sont étrangers à l'operation, il faut avant de les en séparer, que le Medecin interroge le Chirurgien, & se soumette à sa réponse; il ne peut agir que sur sa parole.

50. *Dans les maladies même medicinales, où le Medecin a besoin du secours de la Chirurgie, le Chirurgien n'est encore nullement soumis au Medecin.* Pour que le Chirurgien fût alors soumis au Medecin, il faudroit que le Medecin pût lui donner des ordres, ou le diriger. Mais où sont les cas où le

Medecin peut donner des ordres au Chirurgien ? font-ce les maladies où le Medecin prescrit des saignées ? font-ce les saignées mêmes qu'il peut exiger des Chirurgiens ? Non. Le Medecin conseille une saignée au malade , le malade choisit un Chirurgien , il lui demande une saignée , comme il a demandé un conseil au Medecin. Le Chirurgien doit le secours de son art à ce malade , comme le Medecin lui doit ses conseils. Ce n'est donc pas pour obéir au Medecin , que le Chirurgien fait la saignée conseillée par le Medecin. Le Chirurgien & le Medecin sont à l'égard l'un de l'autre , comme l'Architecte & le Sculpteur. L'Architecte conduit un bâtiment , & prépare des niches pour des statues. Le Propriétaire appelle le Sculpteur , qui sans contrainte & sans direction , prête son industrie aux vûes de l'Architecte , donne même des conseils sur les places destinées aux figures. Les deux Arts concourent au même dessein , mais ils sont égaux , c'est-à-dire également nobles & indépendans. Tel est l'Art du Medecin & du Chirurgien : ces deux Arts ne se donnent point de loix l'un à l'autre. Le Chirurgien peut refuser son ministere , sur tout lorsqu'il le croit pernicieux au malade. Autrefois sous les yeux d'un grand Roy , dans une maladie même qui enleva la Reine , on a vû un exemple fameux de cette liberté & de cette indépendance de la Chirurgie. Le Chirurgien est donc libre , lorsqu'il prête ses secours au Medecin , dans les maladies medicinales : il est aussi libre que le Medecin , lorsque le Chirurgien l'appelle pour des maladies moitié medicinales , & moitié chirurgicales. Dans ces maladies , le Chirurgien fixe & détermine les fonctions du Medecin , comme on l'a déjà démontré. Ici le Chirurgien à son tour represente l'Architecte , & le Medecin appellé represente le Sculpteur.

Suivant ce principe , l'autorité a fait évanouir toutes les dissensions pernicieuses , qui divisoient les Medecins & les Chirurgiens dans les Hôpitaux militaires. On sçait la fameuse Lettre que le Ministre de la Guerre écrivit il y a quelques années aux Intendans des Villes frontieres. La voici.

» M'ayant esté representé , M. que les Medecins & Chirurgiens Majors des Hôpitaux Militaires ne s'accordent pas

» pour la plûpart sur le fait du traitement de différentes ma-
 » ladies, les uns voulant prendre souvent la conduite de
 » certaines, que les autres prétendent être uniquement de
 » leur ressort..... Dans chaque Hôpital où il y a un
 » Medecin, il doit prendre seul la conduite des maladies
 » internes, & le Chirurgien Major pareillement des maladies
 » externes, sans aucune dépendance l'un de l'autre; mais
 » seulement le Medecin appellera le Chirurgien Major, &
 » celui-ci le Medecin, dans les cas qui exigeront des secours
 » qu'ils doivent se donner mutuellement pour la guérison des
 » maladies. Et le Roy ayant approuvé cette décision, je
 » vous supplie de faire sçavoir aux Medecins & aux Chi-
 » rurgiens Majors employés dans les Hôpitaux de vôtre dé-
 » partement, que l'intention de Sa Majesté est qu'ils s'y con-
 » forment exactement, & d'avoir agréable d'y tenir la main.

Pour effacer ces idées, la Faculté a choisi Mr. Santeul. Les Theses sont les armes des Medecins contre nous. Par le ministere de ce Docteur, ils en ont dressé une depuis peu, où ils prétendent, en y étalant leur superiorité chimérique, prouver que la Chirurgie n'a pas plus de certitude que la Medecine. Cette These est une piece moitié tragique, moitié comique, en cinq Actes. Le spectacle qu'offre le premier est extrêmement varié: on y represente les liens & les fondemens des Sociétés, la source des Loix, l'origine des Rois, des Pontifes, des Capitaines, des Ingenieurs, des Artistes, des Ouvriers; les secours qu'ils trouvent les uns chez les autres; le partage des talents; les guerres des Rois en parallele avec les guerres des Medecins & des Chirurgiens; la difference qu'il y a entre eux & entre les Rois. De tout ce monstrueux & ridicule assemblage, la Faculté conclut que les Chirurgiens sont soumis aux Medecins.

Le second Acte expose les vœux & les regrets de la Faculté; on pourroit l'appeller *les Tristes des Medecins*. Ils y affectent de réunir deux choses, qui ne sont pas toujours unies, la Medecine & la Religion; ou plutôt ils prétendent leur donner le même droit & la même autorité, & que les Medecins soient toujours écoutés comme des Ministres du Seigneur. Quel plaisir, dit Mr. Santeul, de commander

à des malades si soumis ! Le Medecin, dit-il, mérite cette soumission, il est un des Ministres du Seigneur ; il veille toujours ; le chaud, le froid, l'orage, la peste ne le découragent point ; il ne sent que de mauvaises odeurs, il est le seul pour qui il ne vit pas ; il se sacrifie pour chaque homme en particulier ; l'amour de son état fait qu'il tourne au profit des malades tous ces désagrémens : cependant la plupart des gens ont plus de confiance au Chirurgien qu'au Medecin. Quand on ne juge que par les sens, on est sujet à se tromper ; on voit par exemple un Chirurgien décider promptement, & ne point balancer pour opérer, tandis que le Medecin réfléchit long-tems.

Dans le troisième Acte, Monsieur Santeul, en Ministre du Seigneur, partage les maladies, & distribuë les connoissances. Envain les Chirurgiens auront-ils puisé des lumieres dans l'Anatomie & dans la Physique ; selon lui, ils ne pénètrent point dans l'interieur, ils ne voyent que les dehors, ils ignorent les causes internes & leurs accidents. Pour conduire les Chirurgiens, ce Docteur leur prête les yeux du Médecin : mais ces yeux sont accoutumés à l'obscurité, ils n'ont jamais vû à découvert le secret de nos opérations : il n'importe, voilà nos guides. Quoique le Médecin n'ait que de mauvais yeux, on veut que le Chirurgien ne fasse aucun usage des siens, bien qu'excellens ; qu'il ne se serve que de ses mains, & que le clairvoyant soit toujours conduit par l'aveugle.

Au quatrième Acte, le Docteur commence à se souvenir du titre & du sujet de sa These, & entreprend de montrer que la Chirurgie est aussi incertaine que la Médecine. C'est comme s'il nous disoit : » Nous Médecins, nous ne traitons
 » que des maladies internes ; nous ne les voyons pas, mais
 » nous les devinons : il est vrai que nous sommes toujours
 » partagés, que souvent même nos idées sont diamétralement
 » opposées : tandis que les maladies que vous traités,
 » ô Chirurgiens, se présentent toujours à vos yeux ; cependant
 » ces maladies sont aussi obscures pour vous, que celles qui
 » sont renfermées dans l'interieur des corps animés ; ce
 » qui est soumis à vos yeux & à vos mains, ce que vous
 » voyés, ce que vous ouvrés, ce que vous touchés, est aussi
 » caché que ce qui se dérobe aux sens ; ce que vous saisissés

» par vos organes ou par vos instrumens , est aussi incertain
 » que ce que nous soupçonnons par nos conjectures. « Tels
 sont les Paradoxes qu'avance Monsieur Santeul : c'est à ces
 idées folles que peuvent se réduire toutes ses propositions,

Le dernier Acte , est un Eloge magnifique de la Médecine. *C'est le seul Art (dit le Docteur) que Dieu a créé pour les commodités sensibles ; c'est l'Art de bien vivre , de souffrir plus facilement , d'annoncer à chacun l'heure & le moment de sa mort ; quelque chose que fasse le Médecin , il suit sa conscience , il n'a d'autre juge de ses desseins que Dieu : le Médecin est un homme que Dieu a fait pour le Peuple , il est souverain conservateur de la Chirurgie , c'est le Juge des Chirurgiens : ses droits sont des droits divins.*

De tous ces articles liés ensemble par des rapports si sensibles , Monsieur Santeul conclut , *que le Chirurgien n'est pas plus certain que le Médecin.*

Vous direz peut-être que dans cette Piece le raisonnement est englouti par les phrases vuides de sens , que nul ordre n'affortit les idées , que l'Auteur se répand en déclamations , que tout y est vague & confus , que nulle preuve n'y appuie les Paradoxes , que la latinité Septentrionale y rappelle la barbarie & l'ignorance du dixième siècle ; que dans la traduction Françoisse , bâtie par le même Docteur , on cherche en vain la construction & la propriété des termes : mais souvenez-vous que la Faculté n'écrit que par Aphorismes , & que des Oracles sont dispensés de raisonner ; que la Faculté dédaigne la Langue Françoisse ; que dans toutes ses Theses on est dédommagé & ébloui par des éclairs sententieux.
 » *Sunt vibrationes sententiarum* , dira un Docte Médecin.
 » Nous demandons aux Chirurgiens , dira un autre , un peu
 » d'indulgence pour Monsieur Santeul , en faveur de certains
 » avantages qu'il accorde à l'Ecole de Saint Côme. »

En effet il s'humanise beaucoup en notre faveur. Jugez en par ce qui suit.

Il est des cas , selon cet Auteur , où le Chirurgien peut se passer de l'avis du Médecin ; tels sont les fractures simples , les luxations ; il y a des occasions où le Chirurgien peut agir sans le secours du Médecin ; telles sont les blessures qui se font à la Guerre , ou qui sont les suites d'un

malheur , d'une embuche , d'une querelle , d'un duel ; il con-
vient que dans la nouveauté de ces accidens , le Chirur-
gien est obligé sur le champ de faire de grandes opéra-
tions ; mais les blessures , selon lui , quelques graves qu'elles
soient , ne sont pas de vraies maladies , parce que les hu-
meurs sont dans leur entier ; elles ne sont pas assez déve-
loppées pour produire des effets intérieurs. D'ailleurs ces
sortes de pancemens , que les Chirurgiens font dans les
premiers instans , sont hors du ressort de la Médecine. »

On voit par cet aveu sincere de Monsieur Santeul , que les Médecins nous abandonnent les blessures durant la Guerre ; il est bien étrange que nous perdions tous nos droits durant la Paix.

Mais pour éteindre entierement les disputes , la Faculté devroit bien nous prouver clairement ces propositions si bizarres , avancées dans la These de Monsieur Santeul ; *Sçavoir , que les parties externes sont soumises aux internes ; que pour imiter cet ordre de la nature , les Médecins doivent se maintenir dans le rang de supérieurs , & les Chirurgiens dans le rang d'inférieurs ; que la main du Chirurgien est faite pour le Médecin , & que les conseils des Médecins sont faits pour les Chirurgiens ; que L'AME DU MEDECIN SE JOINT A CELLE DE L'OPERATEUR ; qu'il n'y a que le Médecin qui soit chargé de décider ; que la profession du Chirurgien n'est pas dans sa personne une partie de la Médecine ; que le Chirurgien n'est pas sûr de ce qu'il fait sur les parties du corps , dans le tems même qu'il opere ; que le Médecin , en ne faisant que voir , juge mieux des effets des organes , que s'il étoit attentif à les fouiller ; qu'il est plus sûr du succès des opérations que le Chirurgien ; que la dissection ne découvre pas les différences des tumeurs ; que les Juges n'admettent en matiere criminelle les rapports des Chirurgiens , que comme dénonciatifs, &c.*

En attendant des preuves , qui appuyent ces prétentions aussi vaines qu'injustes , nous nous en tiendrons à la décision d'un des plus grands Médecins de l'antiquité.

Celle nous livre les médicamens & la diète ; il assure que la Chirurgie est la partie la plus certaine de la Médecine. Selon lui , dans les maladies internes , le hazard décide souvent du sort des malades ; les remèdes sont quelquefois salutaires , mais souvent ils sont périlleux , ou ne sont qu'un vain amusement : on ne sçait dans les succès les plus éclatans , si

on ne doit pas la guérison aux heureux efforts de la nature, plutôt qu'aux tentatives de l'Art. Il n'en est pas de même dans la Chirurgie; la guérison des maux ne sçauroit être refusée aux mains qui les ont conduits & soignés. Cette décision a été adoptée par Tagault célèbre Médecin de la Faculté, & il l'a énoncée en termes bien plus énergiques. Voici les paroles de Celle : *Chirurgia non quidem medicamenta omittit, neque victus rationem; sed manu tamen plurimum prestat, estque ejus effectus inter omnes Medicinæ partes evidentissimus; si quidem in morbis cum multum fortuna conferat, eademque sæpe salutaria, sæpe vana sint, potest dubitari secunda valetudo Medicinæ an corporis beneficio contigerit; at in parte, quæ manu curat, evidens est omnem profectum, ut aliquid ab aliis adjuvetur, hinc tamen plurimum trahere.*

Après une déclaration aussi authentique, nous plaindrons avec Pline le sort malheureux des hommes, livrés aux variations & à l'inconstance d'un Art mercenaire. Chaque malade, dit-il, doit un tribut aux Médecins: il est le jouët de leur babil intarissable, le témoin douloureux de leurs diffusions éternelles, le sujet de leurs fatales épreuves, & l'objet de leur honteuse avidité. Ce grand Naturaliste parle de leur Art avec indignation; il regarde Chrysippe comme un Sophiste, qui ne s'est érigé en réformateur de la Médecine, que par des discours séduisans: il représente Charmis, comme un ennemi public, qui s'empare de la Ville, qui répand un poison dans les esprits pour s'assurer des corps. *Mirum & indignum protinus subit nullam artium fuisse inconstantiorem, & etiamnum sæpius mutari... Antiquorum placita Chrysippus ingenti garralitate mutavit... Repente civitatem Charmis invasit, damnatis non solum prioribus medicis, verum & balneis, frigidaque etiam hibernis algoribus lavari persuasit; merisit ægros in Lacus... Nec dubium est omnes illos famam novitate aliquâ aucupantes, statim animas nostras negociari. Hinc illæ circa ægros miseræ sententiarum concertationes, nullo idem sentiente, ne assertio videatur esse alterius; mutatur ars quotidie, palamque est, ut quisque inter istos loquendo polleat, Imperatorem illico vitæ nostræ necisque fieri; ceu vero non millia Gentium sine medicis degant... Ita hercule in hac artium solâ evenit, ut cuicumque medicum se profitenti statim credatur, cum sit pe-*

riculum in nullo mendacio majus. Nulla præterea Lex, quæ puniat inscitiam capitalem. Discunt periculis nostris, & experimenta per mortes agunt; medicoque tantùm hominem occidisse summa impunitas.

C'est à regret que nous tirons ici le rideau, pour exposer au grand jour les misères de la Médecine. Mais pouvions-nous nous dispenser de dévoiler & d'apprécier cet Art si impérieux ? Pour lui donner un rang plus élevé, pour l'enrichir, pour le rendre plus lumineux, on a voulu dégrader, dépouiller & obscurcir la Chirurgie. Par cette injustice, les Médecins ont voulu étendre leur domination sur nous; ils ont voulu même s'emparer d'une partie de notre Art, en nous disputant le traitement des maladies Vénériennes. Nous n'avions opposé à ces tentatives qu'un silence discret: nous aimions mieux jouir paisiblement de la confiance du Public, que de leur répondre. Mais notre modération n'a produit que de nouvelles querelles & des entreprises plus hardies; elle n'a même été regardée que comme une honteuse impuissance, ou comme l'aveu d'une usurpation réelle. Nous sommes donc forcés de répondre aux raisons frivoles des Médecins, & de défendre nos droits.

Nous devons aussi quelque leçon au grave & ignorant Personnage, qui s'est affiché dans le Mercure, comme un pacificateur entre-nous & les Médecins. La réponse que nous faisons à Monsieur Santeul lui apprendra d'avance, que les loix de la subordination nous permettent de nous défendre; c'est-à-dire, que nous sommes en droit de nous élever contre les Ecrits indécents des Médecins, ou, pour mieux dire, contre des Libelles injurieux, où ils nous prodiguent obligeamment les noms de *serviteurs, de valets, d'esclaves, d'ignorans, &c.*

A V I S.

M. Santeul a jugé à propos de publier une paraphrase de sa Thèse, encore plus comique que cette Thèse étrange. Pour le confondre, on a cru qu'il suffisoit de renverser le système chimérique de la subordination de la Chirurgie à la Médecine, qui est la base de tout son galimathias, au reste l'Ecrit qu'on vient de lire, est celui donc parle l'Auteur de la Lettre insérée dans le dernier Mercure [d'Octobre 1736.] en réponse à celle du Pacificateur insérée dans le Mercure d'Août. Des obstacles imprévus en ont retardé l'impression.